



Saison 2024/2025

Procès-verbal n°6 de la Commission des Règlements

Réunion du :	Mardi 14 Janvier 2024
A :	A Lons le Saunier
Présidence :	M. Nicolas THABARD
Présents :	MME Sylvie SCHOUWEY MM. Mickaël LUCAS (visioconférence), Michel MONIOTTE, David PARIS et Robert PRICAZ

1. FORFAITS SIMPLES

Dossier n° 22512338

U13 Départemental 3 – Poule A : La Joux 2 – Jura Sud 3 – Samedi 30 novembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Jura Sud 3
Amende : 30 € à Jura Sud.

Dossier n° 22456118

U13 Départemental 3 – Poule A : Haut-Jura 2 – Angillon/Champagnole 1 – Samedi 30 novembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Angillon/Champagnole 1 (3^{ème} forfait)
Amende : 30 € à Angillon.

Dossier n° 22427458

U18 Départemental 2 – Poule A : GJ Cœur Jura 1 – Arcade Foot 1 – Samedi 30 novembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe d'Arcade Foot 1
Amende : 35 € à Arcade Foot.

Dossier n°22454462

Départemental 4 – Poule B : Plateau 39 2 – Molay 2 – Samedi 30 novembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Molay 2
Amende : 55 € Molay.

Dossier n° 22479466

U15 Départemental 2 – Poule A : Septmoncel 1 – Dortan Lavancia 1 à 8 – Samedi 7 décembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Dortan - Lavancia 1 à 8
Amende : 30 € Dortan Lavancia

Dossier n° 22479456

Coupe Département/C.A. U15 Féminines : Mont S/Vaudrey 1 – Angillon/Champagnole 1 – Samedi 7 décembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Angillon/Champagnole 1
Qualification de Mont S/Vaudrey 1 pour le tour suivant.
Compte tenu de la programmation tardive du match, la commission décide de ne pas infliger d'amende à Angillon.
NB : Sylvie SCHOUWEY et Mickael LUCAS n'ont pas pris part à la décision.



Dossier n° 29189268

Départemental 2 Féminines à 8 – Poule A : Brenne Orain 1 – GF Perle du Jura 2 – Dimanche 8 décembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de GF Perle du Jura 2
Amende : 30 € à Gf Perle du Jura.

Dossier n° 22512368

U13 Départemental 3 – Poule C : Dole/Crissey 2 – Aiglepierre 1 – Samedi 14 décembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Aiglepierre 1
Amende : 30 € à Aiglepierre.

Dossier n° 22481847

Départemental 2 Féminines à 8 – Poule B : Jura Nord 1 – Pleure 1 – Dimanche 15 décembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Pleure 1
Amende : 30 € à Pleure.

2. FORFAIT GENERAL

Dossier n° 22481283

U13 Départemental 3 – Poule A

- ✓ Forfait général de l'équipe d'Angillon/Champagnole 1 suite à 3 forfaits simples.
Amende : 35 € à l'équipe d'Angillon/Champagnole 1.

3. MATCHS ARRETES

Dossier n° 22512373 et n°22540254

U13 Départemental 3 – Poule C : Foucherans 2 – Aiglepierre 1 du 30 Novembre 2024

Compte tenu des éléments en sa disposition,

La Commission

- ✓ Donne match perdu par pénalité avec moins un point à chaque club et amende de 80 €.
- ✓ Motif : Refus de remplir les formalités réglementaires

Dossier n° 22456104

Départemental 2 Féminines à 8 – Poule A : Brenne Orain 1 – Viry 1 – Dimanche 1^{er} décembre 2024

- Match arrêté à la 51^{ème} minute.
- Evacuation de la gardienne de Viry par les pompiers

La Commission,

- ✓ Dit match perdu par pénalité (moins un point) au club de Viry et report des points au club de Brenne Orain (3 points, score 3-0) pour abandon de terrain. Amende 50 €

La Commission souhaite un prompt rétablissement aux joueuses blessées.

4. CONTROLE DES JOUEURS SUSPENDUS

Dossier n° 22479477

Départemental 2 – Poule A : Champagnole 3 – Jura Lacs 3 – Samedi 30 novembre 2024

- Contrôle des joueurs et dirigeants suspendus par le secrétariat du District.

Après examen des pièces figurant au dossier,

- ✓ Considérant que le joueur de Jura Lacs sanctionné par la Commission de Discipline de 2 matchs de suspension à compter du 27 octobre 2024, est inscrit sur la feuille de match de la rencontre en tant que joueur en n'ayant pas purgé sa sanction en équipe 3. (Article 150 RG FFF)

La Commission,



- Dit le joueur de Jura Lacs non qualifié pour participer au match
- Inflige à Jura Lacs l'amende réglementaire de 80 € pour participation d'un joueur suspendu.
- Donne match perdu par pénalité à Jura Lacs 3, moins 1 point – score : 1 – 0 pour en reporter le bénéfice à Champagnole 3 (3 points)
- Inflige au joueur un match de suspension ferme à purger à compter du 1^{er} Février 2025,
Le secrétariat adressera la notification de la décision au club de Jura Lacs par mail recommandé.

Dossier n° 22479474

Départemental 1 : Sirod 1 – Lons RC 2 – Samedi 30 novembre 2024

- Contrôle des joueurs et dirigeants suspendus par le secrétariat du District.

Après examen des pièces figurant au dossier,

✓ Considérant que le joueur de Lons RC sanctionné par la Commission de Discipline de 1 match de suspension à compter du 11 novembre 2024, est inscrit sur la feuille de match de la rencontre en tant que joueur en n'ayant pas purgé sa sanction en équipe 3. (Article 150 RG FFF)

La Commission

- Dit le joueur de Lons RC non qualifié pour participer au match
- Inflige à Lons RC l'amende réglementaire de 80 € pour participation d'un joueur suspendu.
- Donne match perdu par pénalité à Lons RC 2, moins 1 point – score : 2 – 0.
- Inflige au joueur de Lons RC, un match de suspension ferme à purger à compter du 1^{er} février 2025.
Le secrétariat adressera la notification de la décision au club de Lons RC par mail recommandé.

7. FMI

Dossier n° 22512434

U13 Départemental 3 – Poule B : Grandvaux 1 – Jura Lacs 2 – Samedi 30 novembre 2024

- ✓ Absence de tablette
Amende : 16 € à Grandvaux.

Dossier n° 22512443

U13 Départemental 3 – Poule B : Montmorot 1 – Coteaux Seille 2 – Samedi 30 novembre 2024

- ✓ Absence de tablette.
Amende : 16 € à Montmorot.

Dossier n° 22540275

U13 Départemental 3 – Poule C : Foucherans 2 - Aiglepierre 1 – Samedi 30 novembre 2024

- ✓ Absence de tablette.
Amende : 16 € à Foucherans 2

Dossier n° 22512466

U13 Départemental 3 – Poule D : Dole Crissey 1 – Plaine 39 1 – Samedi 30 novembre 2024

- ✓ Absence de tablette.
Amende : 16 € à Dole/Crissey 1.

Dossier n° 22512474

U18 Départemental 2 – Poule A : Arcade 1 – Septmoncel 1 – Samedi 7 décembre 2024

- ✓ Absence de tablette.
Amende : 16 € à Arcade 1.



Les décisions de la Commission des Règlements sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel du District, dans les formes et conditions prévues aux articles 188 à 190 des R.G. de la F.F.F. Dans le cas de litige portant sur un match de Coupe, le délai est ramené à 48 heures.

**Nicolas THABARD,
Président Cion Règlements**